

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

3^e séance, 19^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 30 août 2016, à 19 h 30, au centre administratif au 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur François Caron.**

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur François Caron, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur Michel Bédard, commissaire
Madame Pascale Bélanger, vice-présidente du comité exécutif
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Madame Martine Cazes, commissaire-parent
Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Catherine Rollier, commissaire-parent
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du conseil des commissaires à distance :

Monsieur Mathieu Boilard, commissaire
Monsieur Freddy Ntako, commissaire
Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire par le président

Après un moment de recueillement, le président déclare la séance extraordinaire du conseil des commissaires en date du 30 août 2016 ouverte à 19 h 30.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

CC-16-17-010

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire par le président
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Interventions du public et période de questions
- 1.6 Correspondance

2.0 Décisions

- 2.1 Présentation des motifs du retrait de certains commissaires
- 2.2 Présentation de scénarios
- 2.3 Suivi à la demande du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- 2.4 Dépôt de plaintes

3.0 Information

Aucun point

4.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

Mme Esther Lemieux, directrice générale, informe les membres du conseil des commissaires qu'un observateur du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est présent et qu'il ne peut être sollicité. Elle demande de respecter cette règle.

1.5 Interventions du public et période de questions

Nom : M. Michel Lefebvre, résident de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Sujet : Taux régionalisé de taxation des commissions scolaires

M. Lefebvre désire connaître l'avis de la commission scolaire quant à un taux de taxes scolaires unique pour les commissions scolaires situées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

M. François Caron, président, lui mentionne que la commission scolaire n'a pas procédé, à ce jour, à une analyse.

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

2.0 DÉCISIONS

2.1 Présentation des motifs du retrait de certains commissaires

M. François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires, explique aux membres du conseil des commissaires les motifs du retrait de onze (11) commissaires, lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 23 août 2016. Il mentionne que l'élément déclencheur a été le dépôt du mémoire des présidents des commissions scolaires anglophone et francophones de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches qui contenait des propos blessants à l'égard des commissaires-parents et du personnel de la commission scolaire. Il précise que lors de la séance du 23 février 2016, le président adhérait à ceux-ci sans réserve. Il explique de façon chronologique l'ensemble des étapes franchies par les commissaires, notamment la demande de retrait de certains passages contenus au mémoire et les démarches auprès de la Commission de la culture et de l'éducation, afin que le rapport ne soit pas publié. Il soutient que c'est à partir de la séance du 26 avril 2016 que ce n'est plus uniquement le mémoire, mais le ton et les attitudes non démocratiques du président qui ont engendré la situation actuelle. Il relate les décisions prises par les membres du conseil des commissaires, afin d'obtenir des avis juridiques, le retrait du président des séances du conseil pour motifs de conflit d'intérêts, le vote de non confiance, les demandes répétées de sa démission, etc. Il ajoute que le président n'a pas respecté les décisions par le conseil des commissaires et qu'il fait l'objet d'une plainte déposée par treize (13) commissaires laquelle sera étudiée par le comité de discipline. Pour terminer il relate les circonstances de la séance extraordinaire du 12 juillet 2016, où le président a déclaré qu'il avait consulté un procureur externe en mettant en doute la légalité des décisions prises par le conseil des commissaires. Il fait état de la présence de situations d'intimidation.

Pendant une longue période de temps, M. François Caron, président, doit donner des explications aux commissaires quant à une facture d'honoraires. Il répond qu'il n'a pas fait envoyer ou déposer une facture à Mme Lemieux. Mme Esther Lemieux, directrice générale, répond qu'elle a reçu une facture, adressée à son nom, par un procureur externe, le vendredi 19 août 2016, avec la mention copie au président. Elle répond que la facture faisait référence à des frais juridiques pour une consultation par M. François Caron.

Le président est questionné sur le nombre de consultations juridiques. Il répond qu'il a consulté une fois. À ce sujet, Mme Lemieux répond que le nombre de consultations était inscrit sur la facture et que le président a consulté plusieurs fois à des dates différentes. M. Caron est questionné quant au paiement de la facture. Il répond que le chèque était posté avant la séance du 23 août 2016. Mme Lemieux mentionne que le président lui a dit, après la réunion du 23 août 2016, qu'il avait payé la facture. Le président explique qu'il a décidé de consulter un avocat, afin de vérifier la situation de conflit d'intérêts et s'il devait se retirer. Il lui a été recommandé de ne pas se retirer, vu qu'il est le président et qu'il dirige les réunions et à ce titre, il n'est pas en conflit d'intérêts. Il est questionné sur les propos qu'il a tenus lors de la séance du 23 août 2016, en ce qu'il a répondu qu'il avait consulté un procureur relativement aux assemblées délibérantes.

Quant au dépôt de la plainte en éthique, le président soutient qu'il a été informé le 12 juillet 2016, et a par la suite précisé qu'il savait qu'une plainte était en préparation. Mme Lemieux a mentionné que la plainte a été reçue le 7 juillet 2016, et qu'elle a avisé le président de cette plainte. La secrétaire générale répond qu'elle n'a pas remis de copie de la plainte au président. Le président ajoute qu'il a eu des discussions avec la directrice générale concernant la nomination des membres du comité de discipline.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

À la demande de M. François-Yves Dubé, vice-président, Mme Esther Lemieux, directrice générale, donne de l'information quant aux coûts de la situation politique actuelle. Elle croit qu'ils seront plus près de 100 000 \$ que de 50 000 \$ en précisant que l'information est confidentielle.

2.2 Présentation de scénarios

M. Jérôme Demers, commissaire-parent, demande, à M. François Caron, président, de soumettre sa solution, afin de ramener la confiance au sein du conseil des commissaires. Le président répond qu'il a fait des démarches auprès du cabinet du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et qu'il n'a pas obtenu de solution. Le président pense qu'il y aura toujours un conflit. Il soutient qu'il a proposé le 26 août 2016, aux membres du conseil des commissaires de participer à une formation. Il a discuté avec Mme Esther Lemieux, directrice générale, afin de trouver une personne externe.

Mme Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent, demande au président s'il est à l'aise de poursuivre la présidence des séances, pendant l'enquête qui sera effectuée, par le comité de discipline relatif au code de conduite éthique du commissaire. Il répond qu'il est parfaitement dans son rôle et qu'il y a déjà eu une plainte et les commissaires ont continué à siéger.

M. Denis Vien, commissaire, soumet qu'il est sage d'offrir une formation, mais celle-ci a déjà été offerte aux membres du conseil des commissaires le 13 janvier 2015, et il retient que le président est allé à l'encontre des sujets qui ont été traités lors de cette formation. Il ajoute qu'une gouvernance par consensus est préférable. Il rappelle au président qu'il a déjà utilisé son vote prépondérant. Le président soutient que la formation était adressée à d'autres membres que ceux du conseil des commissaires. Le président mentionne qu'il est ouvert à trouver une solution.

M. Jérôme Demers, commissaire-parent, veut connaître le but de la formation et quelle lacune celle-ci comblera. Le président soutient qu'elle traitera du dysfonctionnement du conseil des commissaires. M. Demers ne croit pas que cela va aider la situation. Il est interrompu par le président. Ce dernier soutient qu'il a le droit d'intervenir à titre de président, car il veut répondre à M. Demers.

M. Jean-François Labbé, commissaire, veut connaître les scénarios des membres du conseil des commissaires. Le vice-président propose au président de présenter son scénario. Mme Pascale Bélanger, commissaire, souhaite connaître tous les scénarios.

M. Marcel Vézina, commissaire, soutient qu'après avoir entendu les motifs de retrait des commissaires, la formation proposée par le président n'est pas une solution. Il soumet que la solution est d'obtenir la démission du président. Ce dernier s'en remet à la formation.

Mme Lynda Bilodeau, commissaire, se questionne si la formation aura pour but d'aller dans le même sens que le président. Elle n'aime pas le regard du président. Mme Bilodeau hausse le ton et soutient que le président a été impoli à l'égard de la secrétaire générale. Mme Catherine Rollier, commissaire-parent, se questionne comment un formateur pourra intervenir dans le cas d'intimidation. Mme Martine Cazes, commissaire-parent, ajoute qu'elle n'accepte pas le climat actuel. Le président soutient qu'il ne l'aime pas également et ajoute qu'il n'a jamais rencontré de situation similaire.

M. François Caron, président, demande à M. François-Yves Dubé, vice-président, de présenter les deux (2) scénarios. M. Demers demande de terminer son intervention précédente en affirmant qu'il doute de l'efficacité d'une telle formation. Le président veut lui répondre et

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

l'interrompt en référant à l'article 1.3 du *Règlement des assemblées délibérantes*. M. Demers demande le droit de poursuivre. Ce qui lui est refusé par le président. M. Richard Légaré, commissaire, réfère à l'article 3.9.7 de ce même règlement et soutient qu'il peut faire appel de la décision du président. Le droit de parole est accordé à M. Demers.

M. Marcel Vézina, commissaire, demande au président s'il accepterait de se retirer lors de certaines séances. Le président ne veut pas se retirer.

M. Demers soumet les règles applicables quant au retrait du droit de parole des membres qui participent à la séance. Il soutient que le président a une tactique pour lui retirer son droit de parole. Il souhaite que la formation soit assez personnalisée.

SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Il est 21 h 28.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

Il est 21 h 54.

M. François-Yves Dubé, vice-président, trouve inadmissible ce qui se passe à la présente séance. Il ne comprend pas que les commissaires puissent se retrouver dans cet état. Il demande au président d'admettre qu'il est l'acteur principal de ce qui s'est passé. Il soutient que pendant l'élection, les commissaires ont appuyé le président et maintenant ils récoltent cela. C'est inhumain. Il mentionne que M. Jérôme Demers, commissaire-parent, est affecté par la situation. Il ajoute que le président lui a demandé de retourner en séance. Il précise qu'il a dû lever le ton devant le président, afin de ne pas reprendre la séance. Il ajoute qu'il a même proposé au président de revenir en séance pour suspendre à nouveau. Il mentionne que la réponse du président a été de lever les épaules et les yeux. Il soutient qu'il a honte du président.

M. François Caron, président, demande si on peut poursuivre.

M. François-Yves Dubé, vice-président, demande que ses propos soient notés au procès-verbal.

M. Jérôme Demers, commissaire-parent, propose les deux scénarios suivants:

Scénario 1

Que le président se retire pour toutes les décisions à venir, afin que le suivi soit exercé par le vice-président, car le président a le droit de s'absenter.

Scénario 2

Que le président s'absente pendant trois (3) rencontres, qu'il se présente à la 4^e séance, y demeure pendant cinq (5) minutes, et quitte puisque la loi le permet.

On discute de la date de l'étude de la plainte en éthique. Mme Esther Lemieux, directrice générale, répond à M. Jean-François Labbé, commissaire, que le comité de discipline relatif au code de conduite éthique du commissaire verra à rencontrer les plaignants sous peu, que la situation peut prendre de l'ampleur et que les membres du comité ne peuvent lui dire à quelle date le rapport sera déposé.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

Mme Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent, demande au président s'il va répondre aux scénarios proposés et accepter le scénario 1. M. François Caron, président, soutient qu'il verra à respecter sa charge et l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*. Il a l'intention de continuer à présider les séances du conseil des commissaires. Il réfère à l'avis juridique et précise que le conseil des commissaires n'a pas tous les pouvoirs en ce que ce dernier ne peut annuler une loi.

M. François-Yves Dubé, vice-président, comprend que les commissaires ne peuvent lui imposer les deux scénarios proposés.

Le président fait la lecture de sa proposition, afin que les membres du conseil des commissaires participent à une formation. Les commissaires délibèrent.

CC-16-17-011
M. François-Yves
Dubé

Proposition de vote secret

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

DE tenir un vote secret.

QUE les commissaires qui assistent à distance puissent voter en donnant leur voix à Mme Guylaine Giguère, secrétaire générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-012

Proposition de nomination de deux scrutateurs

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE messieurs Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport et Benoit Langlois, directeur général adjoint, soient nommés scrutateurs lors de la tenue d'un vote secret, pendant la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-013
Président

Proposition du président pour une participation à une formation

ATTENDU la situation conflictuelle actuellement présente au conseil des commissaires;

ATTENDU l'intervention du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui invite le conseil des commissaires à trouver rapidement une solution;

ATTENDU que l'intervention d'une personne ressource externe, habile dans la gestion des réunions et dans la résolution de conflit serait bénéfique, pour améliorer le climat et le fonctionnement du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François Caron et résolu :

D'OBTENIR un engagement de la part des membres du conseil, dans la mesure du possible et selon leur disponibilité, à participer à une formation qui serait préparée spécifiquement sur le sujet;

DE MANDATER la Direction générale pour faire appel à une personne-ressource pour ce faire;

DE TROUVER une date qui puisse convenir au plus grand nombre de commissaires pour réaliser cette formation.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

REJETÉE à la majorité

CC-16-17-014

Proposition de destruction des bulletins de vote

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

DE procéder à la destruction des bulletins de vote.

ADOPTÉE à l'unanimité

SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Il est 22 h 23.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

Il est 22 h 26.

M. François Caron, président, présente la proposition suivante :

QUE le budget 2016-2017 de la commission scolaire soit adopté lors d'une prochaine séance du conseil des commissaires, et ce, sans la présence du président.

Les membres du conseil des commissaires délibèrent sur cette proposition.

Mme Martine Cazes, commissaire-parent, mentionne que la proposition du président ne règlera rien, car la responsabilité des membres du conseil des commissaires est de ne pas accepter le climat actuel. Elle soutient qu'elle se sent à l'envers, après les séances du conseil des commissaires.

M. Michel Bédard, commissaire, voit une ouverture du président, mais le comité de discipline doit poursuivre ses travaux quant aux plaintes déposées. Il est d'avis que le budget peut être voté lors de la séance de septembre 2016, en suggérant que les réunions se vivent une à la fois. Il ajoute que les membres du conseil des commissaires sont contre l'attitude du président.

Mme Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent, souhaite que la direction des réunions ne soit pas sous la responsabilité de M. François Caron, président, pour éviter d'être intimidé.

M. François-Yves Dubé, vice-président, propose le dépôt de la proposition à une prochaine séance ou plus tard.

Le président ne comprend pas et ajoute que les membres du conseil des commissaires ont des devoirs et des droits.

Mme Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent, propose au président d'aller réfléchir.

Mme Catherine Nadeau, commissaire, mentionne qu'elle trouve intéressante la proposition du président, mais constate que c'est parce qu'il est au pied du mur. Elle ajoute que le président ne cède rien et ne fait aucune autre ouverture que le vote sur le budget. Elle est d'avis que c'est trop peu et trop tard. Elle soutient que les problématiques seront les mêmes. De plus, elle ne connaît pas encore la réponse du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

M. François-Yves Dubé, vice-président, soutient que les membres du conseil des commissaires ne peuvent contraindre le président à quitter.

IL EST PROPOSÉ PAR M. François-Yves Dubé et résolu :

QUE la proposition du président relative au budget 2016-2017 de la commission scolaire soit déposée, lors d'une prochaine séance du conseil des commissaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.3 Suivi à la demande du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

M. François-Yves Dubé, vice-président, mentionne que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut poser des gestes, lors de situations graves ou urgentes. Il peut nommer un observateur, il peut nommer un conciliateur ou médiateur, il peut également nommer un enquêteur ou en dernier lieu que le gouvernement décrète la tutelle de la commission scolaire.

Il ajoute que lors de la séance extraordinaire du 6 mai 2016, les membres du conseil des commissaires ont demandé l'intervention du ministre, afin de dénouer l'impasse. Il précise que le ministre a envoyé un observateur lors de la dernière et de la présente séance. Il est d'avis qu'il est trop tard pour avoir un observateur à nouveau et un conciliateur. Il propose de présenter une demande, afin qu'un enquêteur soit nommé.

M. François Caron, président, soutient que le ministre peut déclarer la tutelle. Mme Pascale Bélanger, commissaire, accueille positivement la demande de nomination d'un enquêteur, mais s'interroge si les écoles seront prises en otages en cas de refus du ministre. M. Dubé ajoute que la commission scolaire est excessivement bien gérée. Il ajoute qu'il croit que le ministre ne sera pas insensible.

M. Michel Bédard, commissaire, s'interroge si la demande de nomination d'un enquêteur empêchera les membres du conseil des commissaires de siéger à nouveau.

M. Denis Vien, commissaire, énonce que Mme Esther Lemieux, directrice générale, a effectué les démarches afin que la commission scolaire puisse continuer à opérer pendant cette situation.

Mme Lemieux mentionne qu'elle a discuté avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et que Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport a discuté avec la direction des affaires financières au ministère et que la commission scolaire est dans une bonne situation, que les écoles ont reçu les subventions et que les employés continueront de recevoir leur salaire. Elle ajoute que le ministère leur a donné toutes les autorisations nécessaires.

M. Jean-François Labbé, commissaire, se questionne sur la suite à donner au niveau de l'éthique. M. François Caron, président, répond que le processus au niveau éthique continuera et qu'il ne serait pas nécessaire de voter, si la décision du comité de discipline était rendue rapidement.

Mme Catherine Nadeau, commissaire, mentionne que la proposition de nommer un enquêteur a pour but de demande du soutien au ministère. Elle croit que le ministère ne peut laisser les membres du conseil des commissaires dans cette situation.

M. François Caron, président, n'est pas en désaccord avec la nomination d'un enquêteur, mais il soutient que cela mettra le ministère dans une situation inconfortable. Il n'a jamais vu cela et croit que le

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

risque est que la commission scolaire soit mise en tutelle. Il se questionne si une tutelle au niveau du conseil des commissaires est possible. Il réitère que la séance du conseil des commissaires devrait être convoquée pour le 27 septembre 2016.

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président, mentionne que le comité de discipline verra à décider de la plainte contre le président. Quant à la nomination d'enquêteur par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, cela permettra au ministre d'examiner l'ensemble du conseil des commissaires.

CC-16-17-015

Proposition de vote secret

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

DE tenir un vote secret.

Les trois (3) commissaires à distance peuvent voter en donnant leur voix à la secrétaire générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Il est 23 h 12.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

Il est 23 h 16.

CC-16-17-016

Proposition de demande nomination d'un enquêteur par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

ATTENDU que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) vit un conflit opposant le président et la majorité des commissaires depuis février 2016;

ATTENDU que nonobstant l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, le président de la commission scolaire bloque ou ne fait pas appliquer certaines décisions du conseil des commissaires, lorsque ces dernières ne sont pas en sa faveur;

ATTENDU que le conseil des commissaires a maintes fois essayé de résoudre le conflit, mais que ces efforts furent infructueux;

ATTENDU que la résolution CC-15-16-094 adoptée le 6 mai 2016, par le conseil des commissaires demandant l'intervention du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le conflit;

ATTENDU que la résolution CC-15-16-103 adoptée par le conseil des commissaires dans laquelle le conseil a voté majoritairement une motion de non-confiance envers le président, le 24 mai 2016;

ATTENDU la demande d'examen du comportement du président, par le comité de discipline relatif au code de conduite étique du commissaire, signée par les treize (13) des seize (16) commissaires et déposée à la CSDN, le 7 juillet 2016;

ATTENDU le dépôt de plaintes pour intimidation déposées à la CSDN;

ATTENDU que lors de la séance du conseil des commissaires du 23 août 2016, onze (11) commissaires ont quitté la séance refusant

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

dorénavant, de prendre quelques décisions que ce soit en présence du président;

ATTENDU que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a déjà envoyé un observateur aux séances du conseil des commissaires du 23 et 30 août 2016;

ATTENDU que la médiation n'est plus une solution envisageable dans la situation actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

DE demander officiellement au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de nommer un enquêteur, afin de faire la lumière sur la situation vécue au sein du conseil des commissaires de la CSDN.

DÈS qu'un enquêteur entrera en fonction à la CSDN, l'avis de publication pourra être effectué et les onze (11) commissaires qui ont quitté, réintégreront le conseil des commissaires et procéderont à l'étude des résolutions pour le budget 2016-2017 de la CSDN.

ADOPTÉE à la majorité

CC-16-17-017

Proposition de destruction des bulletins de vote

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

DE procéder à la destruction des bulletins de vote.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il y a échange entre M. François Caron, président, et M. Marcel Vézina, commissaire, quant à la proposition qui vient d'être votée. Le président demande à Mme Guylaine Giguère, secrétaire générale, si la résolution de M. Vézina peut être votée. La secrétaire générale répond non.

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président demande que ses propos soient notés au procès-verbal. Il mentionne qu'il s'agit d'un cri d'alarme. Les commissaires ont besoin de l'aide du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ils n'ont pas quitté par désaccord quant au budget, mais plutôt à l'adoption du budget sans la présence du président.

2.4 Dépôt de plaintes

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires qu'une collègue lui a fait part d'une situation d'intimidation. Il demande à Mme Guylaine Giguère, secrétaire générale, le nombre de plaintes qu'elle a reçu. Mme Giguère répond qu'elle en a reçu trois (3) et peut être qu'une autre sera déposée. M. Dubé demande si les plaintes sont liées au politique. Mme Esther Lemieux, directrice générale, répond que les plaintes déposées sont confidentielles. Il demande à Mme Lemieux s'il est nécessaire de poser un acte ou qu'une décision doit être prise par le conseil des commissaires pour lui permettre de procéder.

Mme Lemieux répond qu'elle préfère obtenir une résolution et qu'il s'agit d'une situation particulière. Elle ajoute que dès qu'il y a une dénonciation, il est du devoir de la commission scolaire d'agir.

Proposition d'amendement

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Légaré et résolu :

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

D'AJOUTER que le mandat à confier à l'enquêteur externe s'effectue sans aucune interférence par le président.

M. François-Yves Dubé, vice-président, demande à la directrice générale si la personne visée par la plainte déposée a été informée. Elle répond affirmativement.

SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Il est 23 h 45.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

Il est 23 h 48.

Monsieur Richard Légaré retire sa proposition d'amendement.

CC-16-17-018

Proposition de vote secret

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

DE tenir un vote secret.

Les trois (3) commissaires à distance peuvent voter en donner leur voix à la secrétaire générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-019

Proposition autorisation à la directrice générale de mandater un enquêteur externe

ATTENDU le dépôt de plaintes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

D'AUTORISER Mme Esther Lemieux, directrice générale, à mandater un enquêteur externe, afin de procéder à l'analyse des plaintes déposées.

ADOPTÉE à la majorité

CC-16-17-020

Proposition de destruction des bulletins de vote

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

DE procéder à la destruction des bulletins de vote.

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent, demande si des mesures particulières sont à mettre en place lors du dépôt d'une plainte. Mme Esther Lemieux, directrice générale, donne de l'information aux membres du conseil des commissaires, en effectuant le parallèle avec le processus qui a cours, lorsqu'une plainte est déposée par un employé. La personne qui fait enquête peut arriver à la conclusion qu'il y a lieu de suspendre, pendant l'enquête la personne visée par la plainte, et ce, avec rémunération. Si la plainte est non fondée, cette dernière reviendra en poste. Au cas contraire, il peut y avoir une suspension ou une mesure disciplinaire.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

M. Jérôme Demers, commissaire-parent, demande si le processus prévu pour les employés peut s'appliquer à un membre du conseil des commissaires. Mme Esther Lemieux, directrice générale, répond que la Politique relative au harcèlement s'applique aux commissaires. La Loi sur les normes du travail s'applique et le conseil des commissaires ne peut faire fi de cette loi. La Politique relative au harcèlement vise les intervenants internes et externes. Elle ajoute que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a versé des millions afin d'agir contre la violence et l'intimidation à l'école.

M. Demers demande si la personne visée par la plainte devrait se retirer. Mme Lemieux répond que si les personnes impliquées doivent se côtoyer à tous les jours, cela devient une situation délicate. Elle mentionne qu'il faut être très attentif à la situation. Le conseil des commissaires a adopté cette politique ainsi que le Règlement relatif au code de conduite éthique du commissaire dans lequel on y retrouve des obligations.

M. Demers demande à nouveau à Mme Esther Lemieux si la plainte déposée vise un commissaire, et est-ce que le commissaire devrait se retirer. Mme Lemieux répond qu'il peut soutenir qu'il peut rester. Elle précise qu'elle n'est pas la supérieure des commissaires.

M. Richard Légaré, commissaire, demande si le ministre est le patron des membres du conseil des commissaires. Mme Guylaine Giguère, secrétaire générale, répond que le ministre est responsable de l'application de la *Loi sur l'instruction publique*.

Mme Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent, demande qu'une vérification soit effectuée à ce sujet afin que les plaignants soient protégés.

3.0 INFORMATION

Aucun point

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

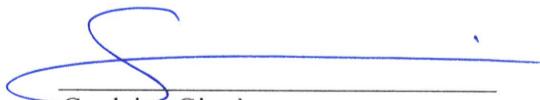
IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 00 h 01.

ADOPTÉE à l'unanimité



François Caron
Président



Guylaine Giguère
Secrétaire générale